



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 JUIN 2018

Le **JEUDI 14 JUIN 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Sophie LOQUIN, Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Franck LEBRET à François CRAMILLY, Catherine LEROUX à Daniel ROUSSEL, Christian LETEURTRE à Patrick CALLAIS, Tony LACROIX à William GUILLARD, Béatrice TASSERY à Sophie LOQUIN

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

NOUVELLE TARIFICATION POUR LA PAUSE MERIDIENNE, L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET L'ACCUEIL DE LOISIRS ROBERT DOISNEAU - CM/18/071

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de remplacer la délibération n° CM/16/050 du 7 avril 2016 fixant les tarifs municipaux au 1^{er} septembre 2016, d'appliquer les nouveaux tarifs à compter de la rentrée scolaire du 3 septembre 2018 pour l'année scolaire 2018-2019 et d'instaurer la pré-facturation sur la base d'une consommation de prestations envisagées par les familles pour l'accueil périscolaire comprenant le préscolaire, le postscolaire, la pause méridienne ainsi que l'accueil de Loisirs Robert Doisneau pendant les périodes de vacances scolaires et les mercredis.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION DE L'OPERATION D'INVESTISSEMENT POUR LE PROJET ACCES AUX RESSOURCES NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE ET HORS LES MURS - CM/18/072

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser l'opération d'investissement pour le projet Accès aux ressources numériques en bibliothèque et hors les murs, d'approuver le plan de financement du projet et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter le soutien du Concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques de lecture publique (1^{ère} fraction) pour un montant de 1 200 €.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION DE L'OPERATION DE FONCTIONNEMENT POUR LE PROJET ACCES AUX RESSOURCES NUMERIQUES EN BIBLIOTHEQUE ET HORS LES MURS - CM/18/073

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser l'opération de fonctionnement pour le projet Accès aux ressources numériques en bibliothèque et hors les murs, approuve le plan de financement du projet et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour solliciter le soutien du Concours particulier de la dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques de lecture publique (1^{ère} fraction) pour un montant de 1 500 €.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CONTRAT DE PARRAINAGE AVEC LA SOCIETE HAVE SOMACO- 4E EDITION DES ESTIVALES - CM/18/074

A la majorité (par 25 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 1), le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de partenariat pour l'événement des Estivales 2018 avec l'entreprise HAVE SOMACO en contrepartie du versement d'une somme de 1 500 euros.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM) DU COLLEGE CDT CHARCOT - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - CM/18/075

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant des participations de la Ville à la classe CHAM pour l'année civile 2019 à 13 201,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

AVENANT FINANCIER A LA CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LES ELEVES DU COLLEGE COMMANDANT CHARCOT - CM/18/076

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les termes de l'avenant financier à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par les élèves du collège Commandant Charcot et autorise Monsieur le Maire à signer ledit avenant et les actes s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

DELIBERATION RECTIFICATIVE : PARTICIPATION FINANCIERE AUX PROJETS DE SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITEES, SORTIES SCOLAIRES REGULIERES OU OCCASIONNELLES SANS NUITEE ET PRESTATIONS DANS LES ECOLES DU PREMIER DEGRE - CM/18/077

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de verser une subvention aux coopératives et association des écoles de la ville dans le cadre de la mise en œuvre de projets de sorties scolaires avec nuitées, sorties scolaires régulières ou occasionnelles sans nuitée et de prestations au sein de l'école.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION D'UNE CONVENTION DEFINISSANT LES MODALITES D'ACCUEIL AU CENTRE AQUATIQUE "E'CAUXBULLES" DE LA VILLE D'YVETOT POUR DES SEANCES DE NATATION EN DIRECTION DES ELEVES DES ECOLES ELEMENTAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - CM/18/078

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention définissant les modalités d'accès au centre aquatique « E'CauxBulles » et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les éventuels avenants s'y rapportant.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

APPROBATION D'UNE CONVENTION TYPE RELATIVE AU PRET DE GOBELETS REUTILISABLES DANS LE CADRE DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES - CM/18/079

A la majorité (par 25 voix pour et 0 voix contre ; abstentions : 1), le Conseil Municipal approuve les modalités de mise à disposition des gobelets réutilisables aux associations dans le cadre des manifestations municipales et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions en découlant et leurs éventuels avenants.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 0

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUNGALOW ENTRE LA SOCIETE INSPECTAS ET LA VILLE DE LE TRAIT - CM/18/080

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la convention de mise à disposition d'un bungalow entre la société Inspectas et la ville de LE TRAIT, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document y afférent.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL: MODIFICATION - CM/18/081

A la majorité (par 21 voix pour et 5 voix contre ; abstentions : 0), le Conseil Municipal décide de modifier l'article 31 du règlement intérieur du Conseil Municipal, comme suit :

« 31-3-2/ Cette expression, qui doit respecter les textes législatifs et réglementaires, se fera sous la forme d'une feuille au format A4 intégrée au bulletin municipal.

Le nombre de colonnes sera fonction du nombre de groupes. Les colonnes seront de taille identique pour ces divers groupes. L'attribution des colonnes se fera de gauche à droite en fonction des résultats électoraux, dans un ordre décroissant.

Chaque groupe bénéficiera d'un espace d'expression de même taille, à savoir 1940 caractères, espaces compris, taille de police 12, et dans la police du bulletin».

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 21 contre: 5 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CESSION DE TERRAIN ZAC DE LA HAUTEVILLE: LOT N°88 - CM/18/082

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AP n°229 d'une contenance totale de 784 m² au prix de 62 000 € à Madame LIMAN et Monsieur BERNEVAL.

DIT que la cession devra intervenir au plus tard dans les 6 mois qui suivent la présente délibération ; qu'à défaut, la parcelle sera proposée de nouveau à la vente.

DECIDE DE MANDATER un Notaire à l'effet d'établir l'acte de vente correspondant, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche utile à la réalisation de cette opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

CESSION DE TERRAIN ZAC DE LA HAUTEVILLE: LOT N°92 - CM/18/083

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver la cession de la parcelle cadastrée AP n°256 d'une contenance totale de 713 m² au prix de 45 000 € à Madame BIARD et Monsieur BAUDRY.

DIT que la cession devra intervenir au plus tard dans les 6 mois qui suivent la présente délibération ; qu'à défaut, la parcelle sera proposée de nouveau à la vente.

DECIDE DE MANDATER un Notaire à l'effet d'établir l'acte de vente correspondant, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur.

CHARGE Monsieur le Maire d'entreprendre toute démarche utile à la réalisation de cette opération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
21	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 18 juin 2018

Patrick CALLAIS,

MAIRE

